

# Les 6 h des Pas Pressés

## Règlement de course

### Article 1 – Organismes

Cette course est organisée par l'association de course à pied « Les Pas Pressés », domiciliée à St Just en Chaussée, affiliée à l'UFOLEP sous le numéro n° 060581017

Vous pouvez consulter le site de l'organisateur via le site web : [les-pas-presses.e-monsite.com](http://les-pas-presses.e-monsite.com) ou le contacter sur la plateforme d'inscription Adeorun, « Contacter l'organisateur »

### Article 2 – Dates, horaires et parcours

Les 6 h des Pas Pressés auront lieu le dimanche 17 mai 2020 à Saint Just En Chaussée de 08h30 à 14h30, au gymnase Théron du parc Jean Pierre BRAINE.

Cette course 100 % nature, conviviale, familiale et sportive (épreuve jalonnée sur sentier et chemin) se déroule sur un circuit de 1,360 km à allure libre, soit en individuel soit en relais par équipe de 3 pendant 6 heures. La course est ouverte au plus de 20 ans.

Les équipes devront noter un nom d'équipe lors de leur inscription.

Aucun suiveur motorisé, pédestre ou VTT n'est autorisé.

Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé qu'ils empruntent.

La zone de passage du relais pour les équipes de trois, ainsi que la zone de ravitaillements pour tous les participants seront délimitées et interdit au public.

### Article 3 – Conditions d'inscription, admission et retrait des dossards

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun jusqu'au 10 mai 2020.

Les coureurs devront joindre au bulletin d'inscription leur licence FFA, licence UFOLEP ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la course, conformément aux lois n°84.610 du 16 Juillet 1984 et n°99.223 du 23 Mars 1999.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

Pour garantir un maximum de qualité à l'organisation des 6 H, l'organisateur garde la possibilité de limiter le nombre de participants.

Le retrait des dossards se fera sur place au gymnase de Saint Just En Chaussée :

- Le samedi de 15h à 18h au gymnase Théron,
- le jour même à partir de 06h30 jusqu'à 08h00.

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité lors du retrait des dossards, ainsi que sa licence ou son certificat médical si ces documents n'ont pas été transmis lors de l'inscription.

A la remise des dossards, les concurrents se verront offrir par l'Association Les Pas Pressés un tour de cou et un éco cup.

Le dossard devra être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course, que ce soit pour le coureur individuel ou les coureurs en équipe.

Le briefing, avant départ aura lieu à 08h15 sur la ligne de départ de l'épreuve.

Le départ aura lieu à 08h30 précises.

### Article 3.1 – Tarifs

10 euros pour une inscription individuelle

30 euros pour une inscription pour les équipes de 3

### Article 3.2 – Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription le jour de la course n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

### Article 4 – Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance (APAC) à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence.

## Article 5 – Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif de secours. La sécurité sera assurée par la Croix Rouge.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

## Article 6 – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une puce Chronoboost, incluse dans le témoin pour les équipes.

Pour les concurrents individuels, la puce sera intégrée au dossard.

## Article 7 – Classement et récompenses

Seront récompensés :

- pour les solos :
  - . 3 premières femmes
  - . 3 premiers hommes
  
- pour les équipes :
  - . 3 premières équipes femmes
  - . 3 premières équipes hommes
  - . 3 premières équipes mixtes

## Article 8 – Charte du coureur

Tout concurrent se doit de porter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Afin de limiter au maximum les déchets, il n'y aura aucun gobelet plastique sur la zone de ravitaillement. L'éco cup offert par Les Pas Pressés devra être utilisé pour vos boissons.

## Article 9 – Droit à l'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## Article 10 – Annulation, intempéries

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, ou de stopper l'épreuve en raison de circonstances climatiques (alerte orange météo) ou exceptionnelles pouvant mettre en danger la sécurité des participants. Dans ce cas, aucun remboursement de l'épreuve sera prévu.